



MAIRIE DE MAFFLIERS

POURQUOI CET ARTICLE ? Aujourd'hui, le débat sur la maîtrise des dépenses publiques engage la responsabilité des décideurs et des gestionnaires publics, y compris à l'échelon local. Il est donc important de vous apporter les outils nécessaires pour comprendre ces enjeux.

Cet article se veut simple et didactique. Il ne vise pas à étudier en détail les finances locales.

Vous élisez vos représentants dans les assemblées locales et contribuez au financement de leurs actions par vos impôts. Voici des clés pour comprendre leur utilisation, les règles et les enjeux d'un budget local.

POURQUOI PARLER DES COMPTES ? La France compte près de 37 000 collectivités territoriales. Au service de populations très différentes d'un territoire à l'autre, ces collectivités mettent en œuvre une pluralité de compétences en matière de services urbains, d'aménagement, de développement et de solidarité. Pour ce faire, elles mobilisent chaque année près de 244 milliards d'euros, soit 21% de la dépense publique. Cet argent provient essentiellement des contribuables locaux et nationaux. Cet argent est ensuite dépensé pour améliorer la vie des habitants sur les territoires : il sert à financer les services publics locaux. Les collectivités locales réalisent 71% de l'investissement public. Elles ne peuvent s'endetter que pour réaliser leurs investissements ; ce qui représente seulement 9,7% de la dette publique nationale.

D'OÙ VIENT L'ARGENT PERÇU ? La commune de Maffliers a perçu **2 467 633,38 €** en 2024 qui se décomposent ainsi :

Recettes de fonctionnement :	1 909 116,38 €			
• 1 528 508,76 € d'impôts locaux	77,7%	10,8%	11,5%	
• 212 961,64 € d'autres recettes				
• 225 228,73 € de dotations de l'Etat				
Cela représente 1 089 € par habitant				
Dont 846,35 € d'impôts locaux (1806 habitants INSEE 2021)				
■ Impôts locaux ■ Autres recettes ■ Dotation de l'état				

Recettes d'investissement :	500 934,25 €				
• 262 752,28 € d'excédent de fonctionn	52,5%	20,6%	20%	7%	
• 103 016,50 € de subventions					
• 99 109,27 € de FCTVA & Taxes					
• 36 056,20 € d'opérations patrimoniales					
Cela représente 277,37 € par habitant					
■ Excédents de fonctionnement ■ Subventions					
■ FCTVA et Taxes ■ Opérations patrimoniales					

OÙ VA L'ARGENT DÉPENSÉ ? La commune de Maffliers a dépensé **2 146 287,30 €** en 2024 qui se répartissent ainsi :

Dépenses de fonctionnement	1 891 116,38 €				
• 731 965,80 € de charges de personnel	38,5%	31,1%	17,2%	11,6%	2%
• 590 533,41 € de charges à caractère général					
• 326 342,32 € de charges de gestion courantes					
• 220 484,00 € d'atténuation de produits					
• 30 295,02 € de charge financière					
Cela représente 1051,84 € par habitant					
■ Charges de gestion courantes ■ Charges à caractères Général					
■ Charges financières ■ Atténuation des produits					

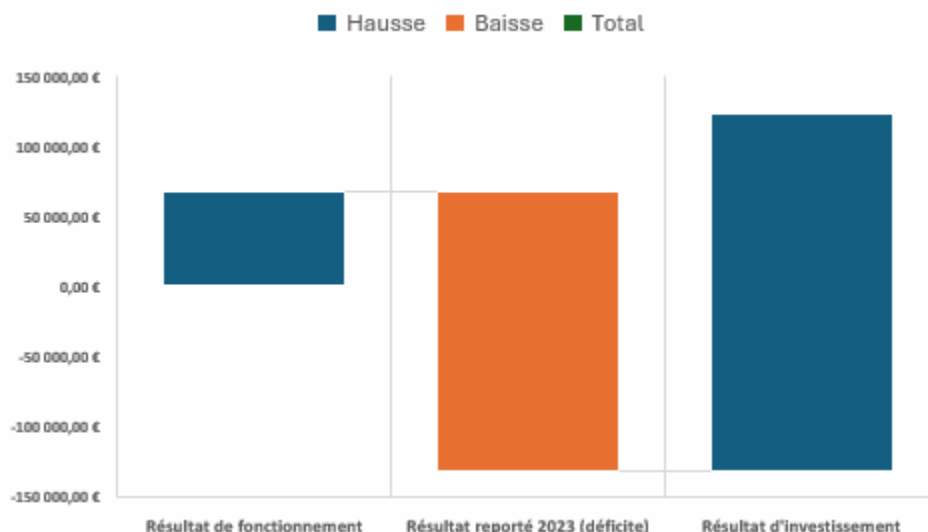
Dépenses d'investissement	246 666,75 €				
• 104 023,05 € d'investissement nouveau	42,2%	35,0%	14,6%	8,2%	
• 86 280,00 € d'emprunt et dettes					
• 36 056,20 € d'opérations patrimoniales					
• 20 307,50 € d'études et publications					
■ Investissements nouveaux ■ Emprunts et dettes assimilées					
■ Opérations patrimoniales ■ Etudes et publications					



MAIRIE DE MAFFLIERS

Cela représente 136,58 € par habitant

QUEL BILAN POUR L'ANNÉE ECOULÉE ? En 2024, les recettes ont permis de faire les dépenses prévues dans le budget primitif, et a permis un excédent de 321 346,08 € soit plus de 13% permettant dans un premier temps de financer le déficit du bilan 2023 (198 215,10 € pour l'investissement) et d'envisager avec le solde de l'excédent du résultat global de clôture de 123 130,98 € la poursuite des investissements sur 2025 en conservant l'excédent de fonctionnement de 67 078,58 € en recette de fonctionnement reporté et l'excédent d'investissement de 56 052,40 € en recette d'investissement reporté au budget primitif de 2025.



Epargne brute de la commune :

L'épargne brute ce sont les recettes réelles de fonctionnement auxquelles on soustrait les dépenses réelles de fonctionnement en appliquant les correctifs de dépenses exceptionnelles (+) et des recettes exceptionnelles (-).

Il est constaté une **épargne brute 2024 de 72 496,69 €** (40,14 € par habitant) avec les données suivantes :

Recette réelle de fonctionnement : 1 966 699,13 €

Recette exceptionnelle (chap 77) : 0,00 €

Dépense réelle de fonctionnement : 1 894 254,63 €

Dépense exceptionnelle (chap 67) : 52,19 €

Epargne nette de la commune :

L'épargne nette c'est l'épargne brute à laquelle on retire les dépenses des emprunts et dettes assimilées ajoutée des dépenses des opérations de lignes de trésorerie ainsi que les refinancements de dettes.

Il est constaté une **épargne nette 2024 = - 13 783,31 €** avec les données suivantes :

Chapitre 16 : 86 280,00 €,

Compte 16449 : 0,00 €,

Compte 166 : 0,00 €

Malgré une absence de nouveau prêt depuis de nombreuses années, la commune n'a pas suffisamment d'épargne pour investir. L'objectif de l'équipe municipale est d'obtenir à minima une épargne nette nulle (capacité à rembourser le capital des prêts) d'un montant qui ne cesse de monter au fil des ans (86 280,00 € en 2024). L'épargne brute doit donc atteindre à minima ce montant.

Taux 2023 d'épargne brute

14,6%

Evolution du montant d'épargne brute par habitant 2023 versus 2019



MAIRIE DE MAFFLIERS

+315,80 % Les finances de la commune s'améliorent grâce à une gestion stricte et pluriannuelle !

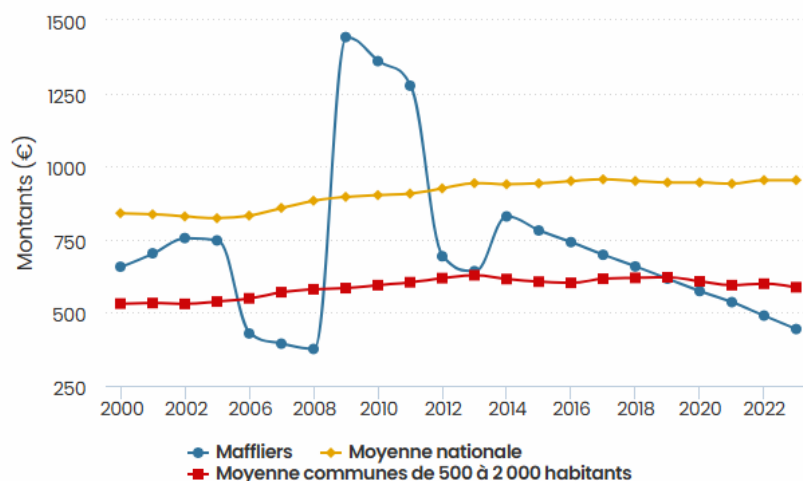


MAIRIE DE MAFFLIERS

DETTE DE LA COMMUNE : L'endettement de Maffliers s'évalue en fonction de deux critères : l'encours de la dette, qui représente la somme que la commune doit aux banques, et l'annuité de la dette, qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts de Maffliers et du montant de remboursement du capital au cours de l'année. Les données d'endettement qui figurent sur cette page concernent la situation financière de Maffliers au 31 décembre de chaque année. On remarquera que l'endettement est inférieur à la moyenne nationale depuis 2012 et inférieur de la moyenne des communes de 500 à 2 000 habitants depuis 2019.

Dette par habitant de Maffliers

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



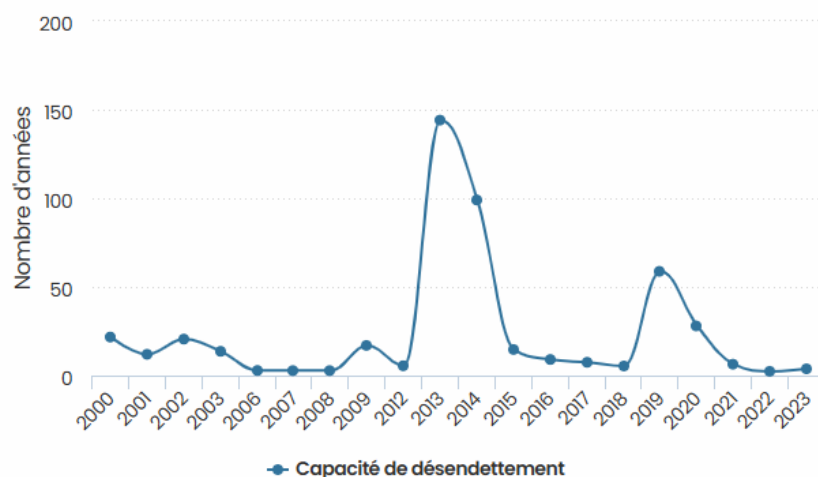
© JDN 2025

Capacité de désendettement :

C'est le délai de remboursement de l'encours de la dette réalisé avec l'épargne brute constatée. En 2024, la commune a une **capacité de désendettement de 10 ans** (99 ans en 2014), en légère dégradation par rapport à 2023 (3,8 ans) due au choix stratégique de l'équipe municipale qui a privilégié le transfert d'une ligne de trésorerie de 149 901,90 € vers le budget annexe « Manoir Notre Dame » afin d'en réduire le déficit. La valeur cible d'une commune rurale est de 3,4 ans (donnée collectivités-locales.gouv.fr). L'effort doit être maintenu en 2025. La commune subie encore les effets du niveau d'investissement de 2013 (Rénovation de la rue de Paris) très fortement financée par des prêts qu'il reste à rembourser.

Capacité de désendettement de Maffliers

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2025



MAIRIE DE MAFFLIERS

L *E BUDGET PRIMITIF 2025* : L'ensemble des dépenses locales, si elles ne sont pas toutes directement versées aux citoyens, elles contribuent toutes au service public qui bénéficie à chacun d'entre eux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et règle de l'équilibre réel.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. En cours d'exercice, décisions modificatives permettent à l'assemblée délibérante de modifier les prévisions en dépenses et en recettes inscrites au budget primitif.

Le budget 2025 a été voté le (10/04/2025) par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou tout autre entité pouvant subventionner les projets, chaque fois que possible.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Dans les documents prévisionnels, chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Les dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. **L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par cette section est appelé épargne brute.** Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'épargne nette qui permettra d'alimenter le financement des investissements prévus par la collectivité.

- Frais de personnel : les agents municipaux
- Dépenses d'intervention : les citoyens, les habitants, les associations, les usagers
- Achats et charges intermédiaires : les fournisseurs
- Charge de la dette : les organismes financiers

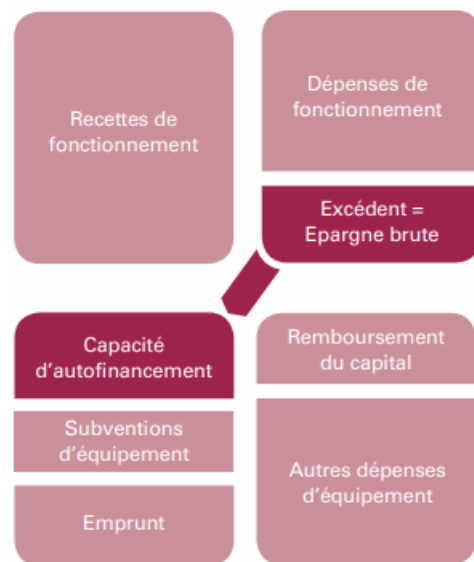
Les dépenses d'investissement :

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

- Investissements nouveaux : les fournisseurs aménageurs et les autres collectivités
- Remboursement du capital de la dette : les organismes financiers



de
les



Source : www.lagazettedescommunes.com



MAIRIE DE MAFFLIERS

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

b) Le budget de fonctionnement de la commune de Maffliers

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 ont représenté 1 966 699,13 €, c'est-à-dire 51 199,13 € (+2.67 %) de plus que celui qui a été budgété (1 915 500,00 €).

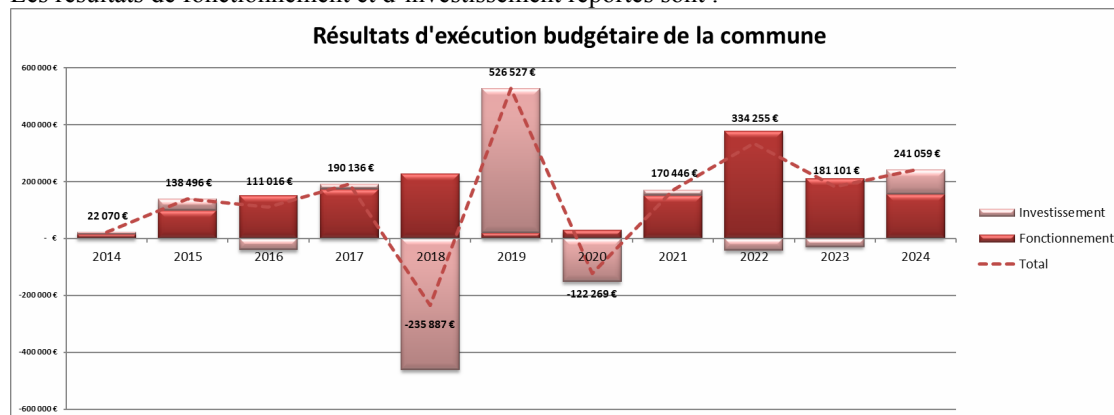
Les recettes de fonctionnement 2025 attendues représentent 2 185 198,74 €, c'est-à-dire 269 698,74 € (+13,71 %) de plus que le réalisé 2024, en raison de l'arrivée de près de 20% de population additionnelle via le programme immobilier « Les jardins de Maffliers ».

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges du personnel et frais assimilés (**Chapitre 012**) représentent 731 965,80 € (38,81%) des dépenses de fonctionnement de la ville.

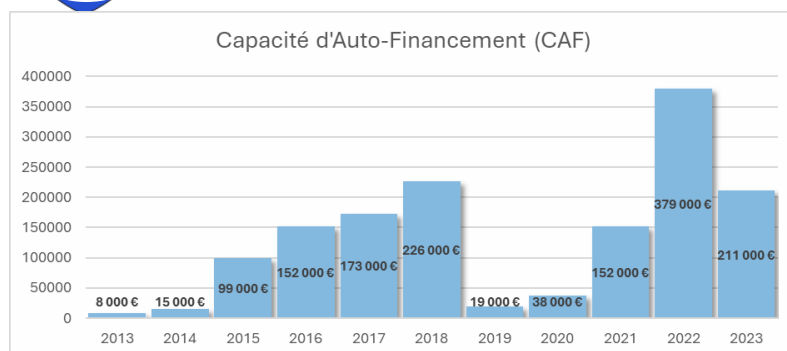
Les dépenses de fonctionnement 2024 ont représenté 1 899 620,55 €, c'est-à-dire la quasi-totalité du budget prévisionnel. L'excédent constaté est de 67 078,58 € (3,4 %) réalisée grâce à un maintien des dépenses et un contrôle des augmentations des coûts des services et des matières sauf l'énergie qui a explosé en termes tarifaire. Cet écart entre le volume total des recettes de fonctionnement (1 966 699,13 €) et celui des dépenses de fonctionnement (1 899 620,55 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement reportés sont :





MAIRIE DE MAFFLIERS



A la suite des excellents résultats de 2022 et 2023, l'équipe municipal a mise en 2024 sur la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour bénéficier de l'intégralité de la Capacité d'Autofinancement (CAF) pour déployer en 2024 des projets comme le remplacement du bac à graisse à l'école du cèdre (reporté en 2025 suite au nettoyage de la cuve), lancer de nouveaux projets comme la

création d'un parcours de santé accessible à tous, la reconstruction du mur effondré de la rue des prés planifiée en 2025, l'agrandissement du cimetière reporté pour la mandature prochaine, un panneau d'affichage électronique des informations municipales et associatives installé dernièrement, des totems pour la publication des documents administratifs municipaux et non municipaux sous peu, une refonte totale du site internet de la commune dont l'accord de subvention a tardé et s'est reporté en 2024/2025.

Les recettes de fonctionnement des villes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution même si la diminution annuelle s'affaiblie :

DGF 2015 : 129 048 €

DGF 2016 : 105 675 €

DGF 2017 : 92 077 €

DGF 2018 : 100 228 €

DGF 2019 : 99 443 €

DGF 2020 : 98 585 €

DGF 2021 : 97 675 €

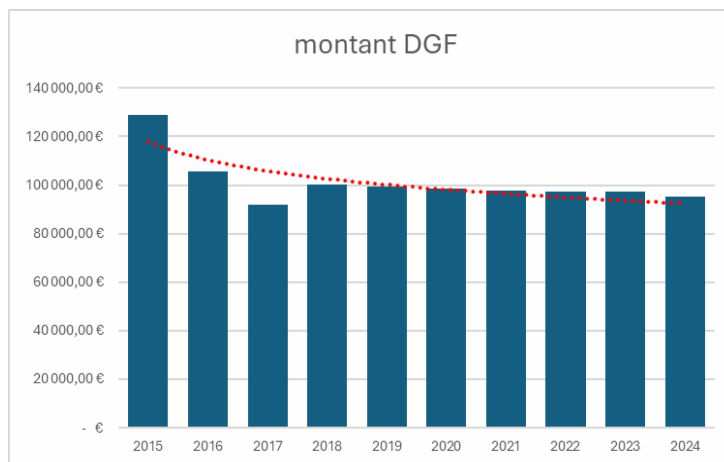
DGF 2022 : 97 354 € (-0,33 %)

DGF 2023 : 97 275 € (-0,08 %)

DGF 2024 : 95 391 € (-1,94 %)

DGF 2025 : prévisionnel 94 600,00 €

Soit **une diminution depuis 2015 de 26,08 %**



Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux et autres taxes (**Chapitre 731**) :
 - 2019 : 1 159 208,46 € (moyenne 2015/2019 1 105 127,13 €)
 - 2020 : 1 157 962,14 €
 - 2021 : 1 199 071,32 €
 - 2022 : 1 320 108,48 €
 - 2023 : 1 465 142,37 €
 - 2024 : 1 461 099,76 €
 - 2025 : prévisionnel 1 666 220,00 € (**estimation augmentation de +13% de la population/foyers**)
- Les dotations versées par l'Etat, les subventions et les participations (**Chapitre 74**) :
 - 2019 : 261 051,70 €
 - 2020 : 311 444,06 € (augmentation générée par le remboursement des masques Covid 19)
 - 2021 : 256 402,10 €
 - 2022 : 423 224,66 €
 - 2023 : 248 161,30 €
 - 2024 : 225 228,73 € (baisse plus forte qu'attendue 244 500 €)
 - 2025 : **223 900,00 prévisionnel en baisse**



MAIRIE DE MAFFLIERS

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (**Chapitre 70**) :

Restauration scolaire & garderie :

2019 : 101 904,20 € (moyenne 2015/2019)

2020 : 66 314,00 € → Effet Covid19

2021 : 89 193,50 € → Effet Covid19

2022 : 107 752,30 €

2023 : 82 573,95 €

2024 : 120 230,49 € marquant un retour à la normale après le COVID

2025 : prévisionnel 121 200,00 €

En résumé :

Dépenses	Réalisé 2024	Budget 2025	Recettes	Réalisé 2024	Budget 2025
Charges à caractère Général	590 533,41 €	588 800,00 €	Excédent brut reporté	0,00 €	67 078,58 €
Charges du personnel et frais assimilés	731 965,80 €	839 225,00 €	Atténuations de charges Remboursement rémunérations personnels	46 375,52 €	18 000,00 €
Atténuation des produits (partage des richesses)	220 484,00 €	226 200,00 €	Produits des services du domaine et ventes diverses	120 230,49 €	121 200,00 €
Autres charges de gestion courantes	326 342,32 €	503 233,74 €	Impôts et taxes	67 409,00 €	68 000,00 €
Dépenses financières Remboursement Intérêts des prêts	28 742,83 €	26 000,00 €	Impositions directes	1 461 099,76 €	1 666 220,16 €
Charges exceptionnelles	52,19 €	240,00 €	Dotations, subventions et participations	225 228,73 €	223 900,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	Autres produits de gestion courante (location salles)	46 332,83 €	20 800,00 €
Total dépenses réelles	1 898 120,55 €	2 183 698,74 €	Total recettes réelles	1 966 699,13 €	2 185 198,74 €
Dotations aux provisions	1500,00 €	1500,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	0,00 €
Total général	1 899 620,55 €	2 185 198,74 €	Total général	1 966 699,13 €	2 185 198,74 €

Les charges de personnels augmentent car la commune a recruté un Rédacteur courant 2024 pour améliorer encore et toujours l'efficacité du Service Administratif de Maffliers et avons une adjointe administrative partie en arrêt invalidité. De plus, les efforts du gouvernement pour améliorer le niveau salarial des fonctionnaires ont des impacts sur la masse salariale de la commune.

Les atténuations de produits augmentent tous les ans. Cet impôt sur l'efficacité de la gestion communale nous pèse à mesure de l'amélioration des comptes financiers. C'est l'aide entre les communes, les plus riches aident les plus pauvres.

Preuve d'une augmentation des difficultés financières des Maffliérois depuis la fin du COVID, année après année, la commune rencontre de plus en plus de difficulté pour être payé des factures des services périscolaires par les parents d'élèves :

Taux de paiement 2022 : 87,41%

 2023 : 86,65%

 2024 : 85,66%

Pour en obtenir le paiement, le trésor public réalise des actes de poursuites en constante augmentation en réalisant des saisies administratives à tiers détenteur (demande du règlement de l'impayé d'un administré salarié à son employeur, sa banque ou la CAF) :

2023 : 20 auprès des employeurs et 13 auprès des banques

2024 : 50 auprès des employeurs, 23 auprès des banques et 4 auprès de la CAF



MAIRIE DE MAFFLIERS

Quant aux recettes, à la suite d'une augmentation des bases entrant dans le calcul des impôts en 2024, la commune ne prévoit pas de changement des taux de taxes locales pour financer les projets à venir, aidé en cela par la capacité d'Autofinancement (CAF) afin de déployer en 2025 des projets comme la reconstruction du mur effondré de la rue des prés, le remplacement des candélabres du village en LED (projet sur 3 années), l'installation des totems pour la publication des documents administratifs municipaux et non municipaux, la refonte totale du site internet de la commune, en plus des projets 2024 restant à financer.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux de 2024 ont été de :

Taxe foncière sur le bâti : **36,81%** (valeur maxi autorisée : 95,56 %)

Taxe foncière sur le non bâti : **68,82%** (valeur maxi autorisée : 147,64 %)

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **15,97%** ((valeur maxi autorisée : 49,81 %)

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : **22,83%** (valeur de la TH 2017)

Le produit de la fiscalité locale a été de **1 461 099,76 €**

Les taux des impôts locaux de 2025 sont proposés au vote avec les mêmes valeurs suivantes :

Taxe foncière sur le bâti : **36,81%** (valeur maxi autorisée : 95,56 %)

Taxe foncière sur le non bâti : **68,82%** (valeur maxi autorisée : 147,64 %)

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **15,97%** ((valeur maxi autorisée : 49,81 %)

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : **22,83%** (valeur de la TH 2017)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élèvera à **1 666 220,16 €** par l'augmentation de la population/foyer.



II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. La seule dépense récurrente est le remboursement du capital des prêts déjà engagés (dettes de la commune), ou encore le déficit engendré par un solde

d'exécution de la section d'investissement reporté de l'année précédente sur l'année suivante.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Réalisé 2024	Budget 2025	Recettes	Réalisé 2024	Budget 2025
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées (Capital)	86 280,00 €	88 000,00 €	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	56 052,40 €
Immobilisations incorporelles (frais d'études, AMO, achat de logiciels)	20 307,50 €	7 500,00 €	FCTVA	6 047,16 €	6 000,00 €
Immobilisation Corporelles (Travaux, voiries, cimetière, etc.)	140 023,05 €	407 880 ,92 €	Taxe aménagement	93 062,11 €	66 000,00 €
			Excédent de fonctionnement capitalisé	262 752,28 €	0,00 €
			Subventions d'investissement	103 016,50 €	324 251,00 €
			Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	51 077,52 €
Total général	246 666,75 €	545 380,92 €	Total général	500 934,25 €	545 380,92 €



MAIRIE DE MAFFLIERS





MAIRIE DE MAFFLIERS

En 2024, les travaux réalisés sont :

- Installation des Pompes à chaleur pour l'école du cèdre (185 525,92 €) finie et payée. Les subventions de 79 597,50 € ont été perçues de la Préfecture (Etat) via la DETR 2022.
- Travaux de rénovation, de mise aux normes techniques, de sécurité et d'installation d'un jeu extérieur au sein de l'école primaire du Cèdre (193 026 €) sont terminés. **Il reste à percevoir en 2025 le solde des subventions départementales (48 256,59 €).**
- Achat (annuel) des logiciels métiers pour l'administration de la commune et Espace client pour les parents d'élèves (cantine & garderie) ainsi que pour réserver les salles mises à disposition des associations et des particuliers. 19 810,40 €. **Reste à percevoir en 2025 les subventions de 3 152,00 € de la part du Département pour la création du portail ayant coûté 7 342,00 €.**
- Création d'un parcours de santé accessible à tous (95 752,10 €) finie et installée. **Reste les subventions de 47 876,05 € en attente de versement en 2025 de la part de l'ANS et 28 725,63 € de la Région.**
- Mise aux normes électriques de 2 classes et du couloir, aménagement et mise en sécurité de structure de jeux maternelle et aménagement d'un tableau numérique interactif pour l'ouverture d'une classe supplémentaire (33 705,19 €) terminés. **Il reste à percevoir en 2025 le solde des subventions départementales (13 482,07 €).**
- Mise en place et aménagement d'un site de Coworking - Tiers Lieux (8 690,02 €) terminé et payée. **Reste les subventions de 3390 € en attente de versement de la part de la Préfecture (Etat) via la DETR 2023.**
- Modernisation de l'éclairage public en full LED et solaire (117 096,50 €) terminée et payée. Les subventions de 23419,00 € de la part de la Préfecture ont été versées. **Reste la subvention de 58 548,00 € de la région à percevoir en 2025.**
- Création des trottoirs et sécurisation rue de Richebourg (44 760,00) terminés, payés et subvention de 22380,00 € perçues du Département via l'ARC
- Etc.

En 2025, les travaux prévus sont :

- **Installation de 2 Totems numériques** pour l'information administrative en complément du panneau d'affichage électronique déjà installé pour les informations municipales et associatives (83562,96 €) dont **16 712,59 € de subvention de la Préfecture (Etat) via la DETR 2024.**
- **Agrandissement du cimetière** qui devient trop petit : finaliser les études nécessaires (PLU, achat terrain, AO, Etc.).
- **Eclairage public du village entièrement en LED** afin de réduire l'impact écologique et permettre une économie d'énergie, prévu sur 3 ans : 300 000,00 €. Première phase en 2025 : rues de Paris - des Fougères - des Marronniers - de la Ferme et Ruelle aux Loups pour la somme de 74 769,24 € dont **14 953,45 € financés par la Préfecture (Etat) via le Fond Vert et 37 384,62 € par le Département.**
- **Remplacement annuel de bornes à incendie.** 10 000,00 €
- **Achat (annuel) des logiciels métiers pour l'administration** de la commune et Espace client pour les parents d'élèves (cantine & garderie) ainsi que pour réserver les salles mises à disposition des associations et des particuliers. 19 810,40 €
- **Isolation et remise en état de la porte de l'église.** (28 000,00 €)
- **Reconstruction du mur effondré de la rue des prés** (102 209,05 €) dont **35 770,00 € de subvention de la Préfecture (Etat) via la DETR 2025 et 16 000,00 € du Département**
- **Refonte totale du site internet** de la commune : 1 000 € de mise en service

c) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 118 702,09 €
- de la Région : 87 273,63 €
- du Département : 118 275,28 €

Soit un **total attendu de subvention de 324 251,00 €** ce qui représente 79,50 % des nouvelles dépenses d'investissement 2025 (407 880,92 €).

Fait à ... le ...

Le Maire,